

30.06.2009 - 10:59 Uhr

## Allianz Suisse propose à ses clients l'assurance remboursement de prime

Zurich (ots) -

Allianz Suisse est la première grande compagnie d'assurance du pays à introduire une assurance complémentaire remboursement de prime, grâce à laquelle le client se voit rembourser les primes de son assurance véhicules à moteur en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi par suite de licenciement.

«Une protection d'assurance solide se révèle d'une nécessité absolue en ces temps de difficultés économiques», souligne Séverin Moser, responsable Produits chez Allianz Suisse. De nombreuses personnes souffrant d'une incapacité de travail ou touchées par la perte de leur emploi ne peuvent plus satisfaire à toutes leurs obligations de paiement et limitent ainsi leurs dépenses personnelles, souvent en dépit de leur protection d'assurance.

Remboursement en cas d'incapacité de travail ou de la perte d'emploi

C'est pourquoi Allianz Suisse innove en introduisant au 1er juillet l'assurance remboursement de prime dans le domaine des véhicules à moteur, qui permettra aux clients d'amortir les revers liés à l'incapacité de travail ou à la perte d'emploi par suite de licenciement. En effet, si un tel événement devait se produire alors que cette assurance complémentaire est en vigueur, le client obtient le remboursement mensuel de sa prime véhicules à moteur, tandis que la couverture demeure en place. Cette prestation est servie sur une durée de douze mois en cas de licenciement et sur deux ans s'il y a incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident.

Une étude de marché corrobore le grand intérêt du client

Pour 4% des primes brutes véhicules à moteur, les salariés pourront désormais souscrire cette assurance complémentaire, la limite de la prime assurée plafonnant à CHF 6000.-. Exemple: pour une prime brute d'assurance véhicules à moteur qui s'élève à CHF 1250.-, le client peut couvrir les risques évoqués grâce à une surprime de CHF 50.-. Le délai d'attente pour la conclusion de l'assurance complémentaire est de 60 jours. Allianz Suisse escompte une forte demande: selon un étude de marché quantitative, plus de 60% des personnes interrogées montrent une forte propension à acheter une telle assurance complémentaire, produit qu'elles qualifient d'ailleurs de très utile. Au vu de la situation économique et de l'augmentation du chômage, le besoin de sécurité financière se fait de plus en plus ressentir.

Contact:

Communication Allianz Suisse  
E-Mail: [press@allianz-suisse.ch](mailto:press@allianz-suisse.ch)

Hansjörg Leibundgut  
Tél.: +41/58/358'88'01  
E-Mail: [hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch](mailto:hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch)

Bernd de Wall  
Tél.: +41/58/358'84'14  
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100585967> abgerufen werden.